

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ELLAB S.A.R.L. – (valables à compter du 1^{er} janvier 2020)

La fourniture est soumise à l'acceptation expresse des termes et conditions ci-dessous, qui sont toujours associés à tout contrat ou accord par ELLAB. Nous fournissons uniquement des biens et certains services, selon les termes et conditions ci-dessous.

1. Offre et confirmation : toute offre fait l'objet d'une confirmation et sans obligation autres que celles faisant l'objet d'un accord écrit. Aucun contrat ne peut être constitué sans accord écrit par ELLAB. Les modifications verbales d'une commande doivent être confirmées par ELLAB par écrit pour être valide.

2. Limite du contrat : notre offre et confirmation de commande n'incluent que de tels équipements, produits et accessoires.

3. Schémas / plans : toutes les illustrations, plans, spécifications, instructions, manuels, etc. fabriqués et fournis par ELLAB ne doivent être utilisés par le client que pour son utilisation personnelle et ne doivent pas être mentionnés ou communiqués à des tiers. Les informations contenues sur les illustrations, les plans et celles figurant sur nos courriers, offres, confirmation de commandes ne sont pas contractuelles sauf si précisées par écrit.

4. Spécifications : à tout moment, ELLAB se réserve le droit de modifier et d'apporter des modifications de forme et de spécifications des produits vendus sans réduire matériellement les possibilités des acheteurs des produits.

5. Performances : ELLAB ne peut accepter la responsabilité sur les résultats de performance obtenus en dehors des spécifications garanties par écrit.

6. Prix, taxes et frais de douane : en dehors de toute précision portée sur nos offres, les prix ont une validité de 30 jours à partir de la date de l'offre. Les marchandises sont livrées au plus tard 90 jours après la date de confirmation de commande. En sus du prix des marchandises, le client devra verser la TVA selon le taux en vigueur.

7. Commandes : les commandes doivent être reçues soit par email soit par courrier, elles doivent comporter les coordonnées complètes du client, doivent être signées et tamponnées selon les articles R123-237 et R123-238 du Code de Commerce. Un minimum de commande de 300 euros HT est applicable, faute de quoi des frais de gestion de 30 euros HT seront systématiquement facturés en sus des frais de livraison.

Indépendamment du minimum de commande, des frais de gestion de dossier pourront être appliqués sur toute commande nécessitant des conditions particulières, leurs montants seront définis à la commande.

8. Conditions de règlement : Les règlements s'effectuent net en Euros. Le règlement est unique pour les prestations de services. Le délai de livraison débute à réception du premier règlement. En cas de dépassement du délai de règlement ELLAB se réserve le droit d'appliquer un intérêt de +1.5 % par mois de retard, de notifier par écrit la suspension de ses prestations ou contrat, voire la clôture du contrat. ELLAB SARL, filiale de la maison mère ELLAB A/S au Danemark lance des ordres de production de matériels de mesure en faibles séries et utilisant de la main d'œuvre hautement qualifiée.

A compter du 1^{er} janvier 2020, un paiement comptant à la commande pour tout nouveau client à la première commande est demandé. Les prochaines commandes sont payables 30 jours à réception de la facture.

9. Droit de propriété : La propriété de l'équipement ne peut pas être transférée à l'acheteur avant paiement complet de la facture. Le risque encouru par l'équipement est à la charge de l'acheteur dès la livraison.

Logiciels installés sur les instruments, logiciels spécifiques client, logiciels standards et les outils : l'acheteur acquiert le droit de propriété, pour les logiciels le client acquiert le droit d'usage. Le copyright n'est pas transférable.

10. Perte ou dommage durant le transport : le client doit effectuer le contrôle à réception des marchandises et signaler sur le bordereau de transport les dégâts observés sur l'emballage et/ou les produits livrés. Un courrier en recommandé avec accusé de réception, sous 24 heures doit alors être envoyé au transporteur, avec notification des dégâts, à défaut les remarques ne sont pas reconnues par le transporteur.

Ces informations doivent être communiquées à ELLAB dans les 24 heures suivant la livraison.

11. Livraison : Le délai de livraison court à partir de la date à laquelle tous les détails techniques ont été acceptés par l'acheteur et ELLAB ; et que la commande a été réceptionnée par ELLAB.

12. Installation : le client doit fournir les conditions d'installation conformément aux instructions d'installation communiquées. Le client fournit l'alimentation électrique, la liaison à la terre, et si nécessaire les produits pour effectuer les tests. Nos techniciens doivent avoir libre accès au site d'installation et doivent pouvoir exercer leur travail sans contrainte ou retard.

13. Test des systèmes et logiciels : faisant suite à l'installation des logiciels, une période de tests est respectée en accord avec les recommandations d'installation. Cette période est de trois mois. Un défaut de logiciel n'entraîne pas de retard au règlement. Le logiciel est remplacé dans un délai très court sans frais sauf si le client demande une modification des fonctions du logiciel. Cette période est supposée close si aucun document écrit de la part du client ne nous est adressé dans ce délai.

14. Défaits matériel et/ou logiciel constatés après la livraison : ELLAB fait au mieux pour la réparation ou le remplacement des logiciels défectueux utilisés convenablement dans une période de 12 mois après date de facturation. Le retour est à la charge du client qui assure lui-même le matériel retourné. La responsabilité d'ELLAB ne s'applique pas aux consommables comme les batteries, etc. ELLAB n'est pas responsable des dommages occasionnés par une utilisation impropre du matériel ou logiciel, de l'intervention d'un technicien autre que celui d'Ellab, d'une alimentation électrique insuffisante, d'une mauvaise mise à la terre, d'un mauvais câblage.

15. Responsabilité : ELLAB n'est responsable que de la capacité et des performances des biens distribués et sous réserve que l'acheteur nous ait informé par écrit du cahier des charges et des conditions d'utilisation. La société ELLAB ne peut être responsable d'une perte de production ou autre dommage. ELLAB n'accepte que la responsabilité des blessures ou dégradations causées par notre négligence ou celle de nos techniciens. Nous n'acceptons aucune responsabilité si le matériel livré est dégradé ou modifié par l'acheteur. La responsabilité totale d'ELLAB pour blessures et dommages couvre les frais à concurrence de 60 000 Euros.

16. Copie de logiciel / usage des logiciels : tous les logiciels et documentation associés fournis par ELLAB sont couverts par le copyright et ne peuvent être copiés pour aucune raison.

17. Droit d'usage : seul le droit d'usage est vendu par ELLAB et acquis par l'acheteur.

18. Revente : Le client déclare ne pas être distributeur, agent ou similaire d'ELLAB ou de ses produits. De tels statuts font l'objet d'agréments particuliers.

19. Annulation : l'annulation ou la suspension d'une commande ou contrat, en partie ou en totalité n'est pas possible sans notre accord écrit

20. Juridiction compétente : de convention expresse, seul le tribunal de Compiègne sera compétent pour statuer sur toutes les contestations relatives à la présente vente même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, d'appel en cause, de procédure de référé.

21. Garantie constructeur : 24 (vingt-quatre) mois à compter de la réception de la marchandise. La garantie est gérée par la maison mère ELLAB A/S au Danemark avec le support d'ELLAB SARL sur les équipements ELLAB hors consommables (batteries, joints, etc.).